

Stra|Formation

Modalités de sélection et de pilotage des sous-traitants afin de s'assurer du respect et de l'application du présent référentiel Qualiopi

Liste des documents demandés aux formateurs à Straformation et processus de sélection

Straformation s'engage à proposer des formations de qualité dispensées par des formateurs compétents et expérimentés. Afin de garantir le niveau d'expertise des formateurs et de s'assurer de leur adéquation aux besoins des formations proposées, Straformation a mis en place un processus de sélection rigoureux.

1. Liste des documents demandés aux formateurs

Pour candidater à une mission de formation chez Straformation, les formateurs doivent fournir les documents suivants :

- **Un curriculum vitae (CV) détaillé et à jour** : Le CV doit présenter le parcours académique et professionnel du formateur, ainsi que ses expériences en matière de formation et d'animation de groupes.
- **Une lettre de motivation** : La lettre de motivation doit exprimer l'intérêt du formateur pour la mission proposée et expliquer ses motivations pour rejoindre Straformation.
- **Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle** : Cette attestation est obligatoire pour tous les formateurs intervenant chez Straformation.
- **Une copie d'un diplôme ou d'une certification** : Le formateur doit justifier d'un diplôme ou d'une certification en lien avec le domaine de formation qu'il souhaite dispenser.
- **Des références** : Le formateur peut être amené à fournir des références de la part d'anciens employeurs ou clients.
- **Bulletin n°3** : extrait du casier judiciaire récupérable immédiatement en ligne via le lien suivant <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/>
- **Attestation de vigilance** pour attester que vous êtes bien en règle avec l'administration et à jour de cotisations.
- **Un relevé d'identité bancaire** pour le paiement des missions effectuées.
- **Le NDA** : Le numéro de déclaration d'activité obligatoire pour les sous - traitant

2. Processus de sélection des formateurs

Le processus de sélection des formateurs à Straformation se déroule en plusieurs étapes :

2.1 Analyse des candidatures

Les candidatures reçues sont analysées par un comité de sélection composé de responsables pédagogiques et de formateurs expérimentés. Le comité examine attentivement les documents fournis par les candidats afin de vérifier leur adéquation aux critères de sélection.

2.2 Entretien individuel

Les candidats présélectionnés sont convoqués à un entretien individuel avec le comité de sélection. Cet entretien permet d'approfondir les connaissances et les compétences du candidat, ainsi que de mesurer sa motivation et son aptitude à dispenser la formation proposée.

2.3 Mise en situation

Dans certains cas, le comité de sélection peut demander au candidat de réaliser une mise en situation afin d'évaluer ses capacités d'animation et de pédagogie avec un formateur expérimenté

2.4 Décision finale

Le comité de sélection se réunit pour prendre une décision finale concernant la sélection des formateurs. Les candidats retenus sont informés de la décision par courrier ou par email.

3. Critères de sélection des formateurs

Straformation sélectionne ses formateurs sur la base des critères suivants :

- **Expertise dans le domaine de formation** : Le formateur doit justifier d'une expérience solide et d'une connaissance approfondie du domaine de formation qu'il souhaite dispenser.
- **Compétences pédagogiques** : Le formateur doit être capable de transmettre ses connaissances de manière claire, concise et engageante.
- **Aptitude à l'animation de groupes** : Le formateur doit être capable de créer une dynamique de groupe positive et de favoriser la participation des apprenants.
- **Motivation et engagement** : Le formateur doit être motivé par la mission proposée et s'engager à dispenser une formation de qualité.

4. Conclusion

Straformation s'attache à sélectionner des formateurs de qualité afin de garantir à ses clients des formations de haut niveau. Le processus de sélection rigoureux mis en place permet de s'assurer que les formateurs retenus possèdent les compétences et les qualités nécessaires pour dispenser des formations à la fois informatives et engageantes.